



*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)

Paris, lundi 17 juin 2013

## **Point d'étape sur la mise en œuvre des engagements de la *Charte PME Innovantes* six mois après son lancement.**

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, Fleur PELLERIN, ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, Pierre PELOUZET, Médiateur national des relations inter-entreprises et Jean-Lou BLACHIER, Médiateur national des Marchés publics ont dressé le bilan des actions mises en œuvre par les 19 entreprises signataires de la *Charte PME Innovantes*. Celle-ci vise à promouvoir l'achat innovant et responsable en faveur des PME. Les principales entreprises à capitaux publics s'engagent ainsi à aider leur réseau de PME à concrétiser leurs projets d'innovation et à contribuer de manière décisive à leur développement futur.

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, a insisté sur la nécessité de libérer la créativité et l'ambition des PME en leur offrant un environnement propice à l'optimisation de l'innovation. Il a donc appelé les grands comptes signataires de la *Charte PME Innovantes* à montrer l'exemple en la matière. Le ministre a également fait savoir que les 19 signataires lui avaient transmis des déclarations d'intention relatives à la mise en œuvre opérationnelle des engagements de la *Charte PME Innovantes* (accès à la stratégie des donneurs d'ordre, garantie de propriété intellectuelle, mise en place de contrats simplifiés, des bases logistiques pour accéder aux marchés étrangers...).

Pierre PELOUZET, Médiateur national des relations inter-entreprises, a quant à lui rappelé l'implication de la Médiation Inter-entreprises pour stimuler l'innovation et soutenir les PME innovantes. Il a désormais en charge, aux côtés de l'APE, de la DGCIS et de la Médiation des Marchés publics, le déploiement opérationnel de la *Charte PME Innovantes* et le pilotage de son comité de suivi. La Médiation Inter-entreprises veillera donc à ce que des engagements mesurables et chiffrés soient définis et qu'un plan d'actions à 10 mois soit mis en œuvre par les 19 entreprises signataires. Pour ce faire, Pierre PELOUZET a précisé qu'il travaillerait en étroite collaboration avec Pacte PME, association dont les bonnes pratiques sont à l'origine du texte de la *Charte PME Innovantes*. Et ce d'autant que parmi les 19 entreprises signataires de la *Charte PME Innovantes*, 14 sont adhérentes à Pacte PME.

Enfin Jean-Lou BLACHIER, Médiateur national des Marchés publics, a mentionné que les premiers mois d'activité de la Médiation des Marchés publics avaient permis de mettre en lumière de réelles difficultés d'accès à la commande publique pour les entreprises innovantes. Or l'innovation ne doit pas être un frein à la commande publique. Par ailleurs, Jean-Lou BLACHIER a rappelé que dans le cadre de sa mission, il sera attentif à ce que la mesure 32 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi soit appliquée. A savoir qu'au moins 2% du volume d'achat de la commande publique soient effectué auprès de PME innovantes.

**Pour rappel, les 19 entreprises signataires de la Charte PME Innovantes sont AIR FRANCE KLM, AREVA, DCNS, EADS, EDF, ERAMET, ERDF, FRANCE TELECOM, GDF SUEZ, GIAT INDUSTRIES/NEXTER, LA POSTE, LFB, RATP, RFF, RTE, SAFRAN, SNCF, SNPE et THALES.**

Contact presse :

Cabinet de la Médiation Inter-entreprises : Caroline HARDY – 01 53 17 87 97 – [caroline.hardy@finances.gouv.fr](mailto:caroline.hardy@finances.gouv.fr)